



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 24 juin 2024**

**Date de la convocation** : mardi 18 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 2 Modification de représentant au sein des commissions**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°31 du 10 juillet 2020, le conseil municipal procédait à la constitution des commissions d'études, en application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à la désignation de ses membres.

Suite à la démission de M. Olivier DARTIGOLLES de son mandat de conseiller municipal, il vous est proposé de procéder à son remplacement au sein des commissions suivantes :

- Commission Sport – Culture – Animation

Est candidate : Marianne LAJARIGE

- Commission Relations internationales (comité des jumelages)

Est candidate : Marianne LAJARIGE

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité absolue. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la commission, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

1. Décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le conseiller municipal appelé à siéger au sein des commissions suivantes :

- Commission Sport – Culture – Animation
- Commission Relations internationales (comité des jumelages)

2. Procéder à la désignation du représentant au sein des commissions suivantes :

- Commission Sport – Culture – Animation
- Commission Relations internationales (comité des jumelages)

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

**- Commission Sport – Culture – Animation**  
Mme Marianne LAJARIGE

**- Commission Relations internationales (comité des jumelages)**  
Mme Marianne LAJARIGE

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire  
François BAYROU